

**COMPTE RENDU DU PRESIDENT DU JURY
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES
ORGANISATEUR EN 2015 DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'AVANCEMENT DE GRADE
DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE**

Le Centre de gestion des Landes a organisé en 2015 l'examen professionnel d'avancement de grade de technicien principal de 1^{ère} classe pour la spécialité « Services et intervention techniques » et « Aménagement urbain et développement durable » en partenariat avec les centres de gestion de l'Aude, de l'Aveyron, de la Charente-Maritime, de la Corrèze, de la Dordogne, de la Haute-Garonne, de la Gironde, de l'Hérault, du Lot, des Pyrénées-Orientales, des Deux-Sèvres, du Tarn et de la Vienne.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Epreuve écrite :

Spécialité	Nombre de candidats inscrits	Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite (%)	% de candidats absents à l'épreuve écrite	Moyenne	Notes sup ou égales à 10/20 (%)	Nombre de candidats éliminés à l'épreuve écrite (note < 5/20)
Services et intervention techniques	21	20 (95.24 %)	4.76 %	8.06/20	6 (30 %)	4 (20 %)
Aménagement urbain et développement durable	26	20 (76.92 %)	23.08 %	10.41/20	14 (70 %)	2 (10 %)

Epreuve orale :

Spécialité	Candidats convoqués à l'épreuve orale	Nombre de candidats présents (%)	Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne	Nombre de candidats admis (% par rapport aux candidats présents à l'épreuve écrite)
Services et intervention techniques	16	16 (100 %)	7.5/20	15/20	12.28/20	12 (60 %)
Aménagement urbain et développement durable	18	17 (94.44 %)	6.5/20	18/20	12.90/20	14 (70 %)

STATISTIQUES

(Calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

➤ **Origine géographique des candidats inscrits :**

du CDG organisateur	Centres partenaires	Autres
3	29	15

➤ **Sexe :**

Hommes	Femmes
33	14

68.08 % des candidats inscrits sont issus des centres de gestion partenaires. 70.21 % sont des hommes.

➤ **Préparation des candidats :**

	/Présents	/Lauréats
CNFPT	40 %	42.3 %
Préparation personnelle	45 %	42.3 %
Non renseigné	15 %	15.4 %

42.3 % des lauréats ont suivi une préparation au CNFPT.

➤ **Niveau de diplôme :**

	/Présents	/Lauréats
Niveau I (Bac + 4)	35 %	46.2 %
Niveau II (Licence)	5 %	3.8 %
Niveau III (BTS)	30 %	34.6 %
Niveau IV (Bac)	15 %	7.7 %
Niveau V (CAP, BEP)	15 %	7.7 %

La majorité des candidats possède un niveau bac + 4.

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

L'examen professionnel d'avancement de grade de technicien principal de 1^{ère} classe se compose de 2 épreuves :

➤ **Une épreuve écrite :**

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.
(durée : trois heures ; coefficient 1).

Cette épreuve a eu lieu le 8 avril 2015 à Morcenx. Le libellé réglementaire précise que le sujet de cette épreuve porte sur la spécialité. Le sujet a été élaboré par une cellule pédagogique nationale et est utilisé par tous les CDG organisateurs de ces spécialités. Les copies ont fait l'objet d'une double correction. Les copies présentant des fautes d'orthographe ou une présentation négligée sont pénalisées.

Ce rapport technique doit comporter 2 parties distinctes :

- une première partie rédigée exclusivement à l'aide des documents du dossier qui informe le destinataire sur les problématiques essentielles du sujet
- une deuxième partie qui propose des solutions opérationnelles adaptées au contexte par exemple en valorisant certaines informations du dossier mais qui fait également appel aux connaissances du candidat afin de constituer une aide à la décision pour la réalisation du projet (mode de gestion du projet, étapes du projet, moyens à mobiliser, contraintes...).

Cette épreuve permet d'évaluer les capacités du candidat à :

- analyser une commande et un dossier afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet
- mobiliser ses connaissances professionnelles pour élaborer des propositions réellement opérationnelles
- organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction du rapport
- produire en temps limité un document synthétique parfaitement compréhensible et correctement rédigé.

La première partie est notée sur 10 points, la seconde sur 10 points.

Le sujet de cette session portait sur la gestion d'un parc automobile pour la spécialité « Services et intervention techniques » et sur l'offre de vélos en libre-service pour la spécialité « Aménagement urbain et développement durable ».

Les notes :

- Services et intervention techniques :

Les notes s'échelonnent de 4.25/20 à 14/20.

4 candidats ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5/20) et 6 atteignent la moyenne.

16 candidats sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale.

- Aménagement urbain et développement durable :

Les notes s'échelonnent de 3.25/20 à 16/20.

2 candidats ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5/20) et 14 atteignent la moyenne.

18 candidats sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale.

Les correcteurs constatent que :

- Services et intervention techniques :

Le niveau est assez faible. Les candidats ont éprouvé des difficultés à élaborer un rapport structuré et argumenté et à comprendre les propositions à faire.

- Aménagement urbain et développement durable :

Le niveau est globalement bon avec quelques difficultés à élaborer les propositions.

Ne participent à l'épreuve orale que les candidats ayant obtenu une note au moins égale à 5 sur 20 à cette épreuve écrite.

Globalement, 85 % des candidats présents à l'épreuve écrite sont autorisés à se présenter à l'épreuve orale.

➤ Une épreuve orale :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe
(durée : vingt minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

Dans l'épreuve d'entretien, le jury a évalué le candidat sur :

- L'exposé sur les acquis de son expérience (5 mn au maximum), qui doit être structuré et permettre de valoriser le parcours professionnel
- Les compétences et aptitudes à exercer les missions et notamment la capacité d'analyse et de réflexion, la conduite de projet, l'aptitude à l'encadrement d'équipe, le positionnement hiérarchique et le potentiel pour exercer le niveau de responsabilité correspondant
- La connaissance de l'environnement territorial et institutionnel
- La motivation

Pour mémoire, un candidat ne peut être déclaré admis si la moyenne des notes obtenues est inférieure à 10 sur 20.

Le jury de cet examen s'est réuni le 23 juin 2015 à Mont de Marsan à l'issue des épreuves pour arrêter la liste des candidats admis.

26 candidats ont été reçus à l'examen professionnel d'avancement de grade de technicien principal de 1^{ère} classe session 2015, soit 65 % des candidats présents à l'épreuve écrite.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes.

La présidente du jury, Mme Isabelle CAILLETON